**CONVENTION DE COTUTELLE DE DOCTORAT**

**de MONSIEUR OU MADAME [prénom nom]**

**ENTRE**

**L’Université de [nom de l’université]**

**ET**

**L’UNIVERSITÉ DE MONCTON**

La présente convention est conclue

*en application de :*

*l’arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte de thèses,*

*l’arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse,*

*l’arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale,*

*l’arrêté du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentés en soutenance en vue du doctorat,*

entre

l’**Université de [nom de l’Université]**

[Adresse de l’Université]

représentée par sa présidente, son président ou [autre titre], madame/monsieur [prénom nom]

et

 l’**Université de Moncton**

 18, avenue Antonine-Maillet

 Moncton NB E1A 3W2

 Canada

représentée par son recteur et vice-chancelier, monsieur Denis Prud’homme

**1. Modalités administratives**

* 1. **Identité**

Madame/Monsieur [prénom nom]

né le [jour mois année] à [lieu],

de nationalité XXXX,

titulaire de la maîtrise [nom de la maîtrise]

prépare un

**doctorat en [nom du doctorat] à l’Université de Moncton** à compter du [mois année].

et un

**doctorat en [nom du doctorat] à l’Université de [nom de l’Université]** à compter du [mois année].

* 1. **Inscription**

L’inscription en thèse en cotutelle dans les deux établissements aura lieu dès signature de cette convention par les deux parties, en fonction de la réglementation en vigueur dans chaque pays.

Les droits d’inscription et de scolarité seront payés dans l’un ou l’autre pays et ils seront acquittés au moins une fois auprès de chacun des deux établissements. L’établissement qui exonère disposera des justificatifs d’inscription dans l’établissement partenaire.

La doctorante/le doctorant s’inscrit à temps plein dans les deux établissements et s’acquitte des droits d’inscription et de scolarité dans l’établissement où elle/il étudie selon les modalités établies pour la durée de la scolarité.

La durée de la scolarité et des travaux de recherche de la doctorante/du doctorant est de trois ans. Au-delà de ces trois années réglementaires, un avenant précisant la prolongation de la convention et ses modalités sera établi et signé par les deux établissements.

La doctorante/le doctorant effectue sa scolarité et ses travaux de recherche en alternance entre les deux établissements par périodes déterminées d’un commun accord selon les modalités prévisionnelles suivantes (la période passée dans l’un ou l’autre des deux établissements ne doit pas être inférieure à 30 %) :

à l’Université de Moncton du **[jour mois année] au [jour mois année];**

à l’Université de [nom de l’Université] du **[jour mois année] au [jour mois année].**

* 1. **Couverture sociale et responsabilité civile**

La couverture sociale et la responsabilité civile de la doctorante/du doctorant seront assurées dans les conditions suivantes :

 à l’Université de Moncton, la doctorante, le doctorant bénéficie de **[préciser]**.

 à l’Université de [nom de l’Université], la doctorante/le doctorant bénéficie de **[préciser]**.

*La législation française exige que l’étudiant de moins de 28 ans soit affilié à la sécurité sociale étudiante française même s’il est à l’étranger toute l’année.*

*La doctorante/le doctorant doit souscrire à une assurance responsabilité civile.*

**2. Modalités PÉdagogiques**

* 1. **Thèse**

Les travaux de la thèse portent le titre suivant :

[titre]

La thèse sera rédigée en français.

Les travaux de thèse seront supervisés par :

à l’Université de Moncton par **madame/monsieur [prénom nom]**, professeure/professeur

à l’Université de [nom de l’Université] par **madame ou monsieur [prénom nom]**, professeure/professeur

Les deux directeurs de thèse s’engagent à exercer pleinement la fonction de tuteur auprès de la doctorante/du doctorant. Ils exercent conjointement les compétences attribuées dans chacun des deux établissements à une telle fonction.

* 1. **Activités pédagogiques**

Activités pédagogiques de la doctorante, du doctorant (préciser les cours, séminaires, etc.) :

à l’Université de Moncton : la doctorante/le doctorant suivra [nombre] séminaires doctoraux, à savoir :

[préciser]

à l’Université de Moncton, la doctorante/le doctorant s’inscrira également à l’examen prédoctoral [préciser] (voir l’article 2.3 ci-dessous).

à l’Université de [nom de l’Université] : la doctorante/le doctorant devra réunir [nombre] crédits du programme de formation doctorale.

Les cours suivis à l’Université de Moncton pourront être validés dans le cadre du programme de formation doctorale de l’École [nom de l’école] de l’Université de [nom de l’Université].

* 1. **Examen prédoctoral**

La doctorante/le doctorant préparera l’examen prédoctoral [préciser] à l’Université de Moncton et s’y soumettra conformément à l’article 32.6 des règlements universitaires des deuxième et troisième cycles.

* 1. **Soutenance**

La thèse donne lieu à une soutenance unique reconnue par les deux établissements. La soutenance de thèse aura lieu à l’Université de [nom de l’Université] et est prévue à l’[session année].

Le jury de soutenance sera composé d’un minimum de cinq membres et d’un maximum de huit membres, dans une proportion équilibrée de membres désignés conjointement par les deux universités. Le jury comprend en outre des membres extérieurs aux deux établissements (art. 7 de l’arrêté du 6 janvier 2005).

L’organisation de la soutenance sera gérée en fonction de la réglementation en vigueur en [nom du pays]. Un dossier de soutenance de thèse doit être constitué deux mois avant la date de soutenance. Les pré-rapports établis par les rapporteurs désignés par les directeurs de thèse devront être remis 15 jours au plus tard avant la soutenance. La langue de la soutenance est le français.

La présidente/le président du jury de thèse établira un rapport de soutenance contresigné par les membres du jury présents.

La répartition des frais de la soutenance pourra faire l’objet d’un avenant à la présente convention.

* 1. **Délivrance des diplômes**

Sur avis favorable du jury,

l’Université de Moncton délivrera à madame/monsieur [prénom nom] le diplôme de **[nom du diplôme]**.

l’Université de [nom de l’Université] délivrera à madame/monsieur [prénom nom] le diplôme de **[nom du diplôme] le [jour mois année]**

Le libellé de chaque diplôme fera mention du titre des deux programmes, de la collaboration de l’établissement partenaire ainsi que de la cotutelle.

**3. publication et propriété**

Le dépôt, le signalement et la reproduction des thèses seront soumis à la réglementation en vigueur en [pays]France et au Canada

La protection du sujet de thèse ainsi que la publication, l’exploitation et la protection des résultats de recherche issus des travaux de recherche de la doctorante/du doctorant sont assujetties à la réglementation en vigueur et assurées conformément aux procédures propres à chaque pays engagé dans la présente cotutelle. Le cas échéant, une convention particulière réglera les questions de propriété intellectuelle.

**4. Signatures**

En signant la présente convention, les parties signifient qu’elles ont pris connaissance des caractéristiques, conditions et considérations de la convention de cotutelle et qu’elles en acceptent les termes.

La présente convention est valable dès signature de toutes les parties. Elle est modifiable et résiliable par voie d’avenant établi d’un commun accord.

|  |
| --- |
| Doctorante, doctorant : Madame/Monsieur [prénom nom]Date :Signature : |

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour l’Université de [nom]** | **Pour l’Université de Moncton** |
| Madame/Monsieur [prénom nom]Directrice/Directeur de thèseDate :Signature : | Madame/Monsieur [prénom nom]Directrice/Directeur de thèseDate :Signature : |
| Madame/Monsieur [prénom nom][titre de la direction de l’institution doctorale)Date :Signature : | Monsieur Francis LeBlancDoyenFaculté des études supérieures et de la rechercheDate :Signature |
| Monsieur [prénom nom][présidence de l’institution doctorale]Date :Signature : | Monsieur Denis Prud’hommeRecteur et vice-chancelierDate :Signature : |

En six exemplaires originaux, un exemplaire dûment signé devant être transmis :

À la doctorante/au doctorant

Au doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche de l’Université de Moncton

Au comité des études supérieures du Département ou École [nom du département] de l’Université de Moncton

À la Bibliothèque Champlain de l’Université de Moncton

Au Recteur et Vice-chancelier de l’Université de Moncton

Au Président de l’Université de [nom de l’Université]